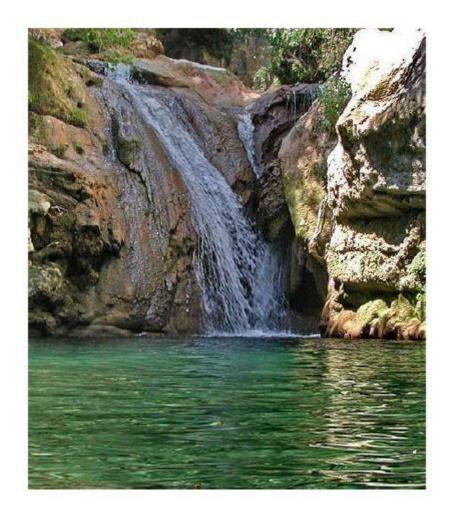


L'eau... un bien commun!



Transfert de la compétence eau et assainissement à la CdC le 1/1/2020

Sur ce sujet aussi, notre maire montre son opposition systématique à toute avancée. En celà, il continue sa politique de défiance vis à vis des 8 autres maires du Pays de Fayence (à ne pas confondre avec « canton »...)

Remplacer par...

Sur ce sujet notre maire montre son opposition systématique à toute discussion. En celà, il continue sa politique de recherche d'hégémonie parmi les maires du Pays de Fayence (à ne pas confondre avec « canton »...)

>>>>>Supprimer

Je cite sa lettre, publiée par Pierre Ratcliffe :

« cher François la dernière fois que j'ai assisté à une de tes réunions tu m'as fait taire de façon très péremptoire et en public alors que j'étais ton invité.

La contradiction n'a d'intérêt que si elle sert à quelque chose et si le modérateur/organisateur

respecte son public et encore plus ses invités.

En préambule, pour annoncer la couleur ... (Je cite textuellement, syntaxe comprise...) Concernant la Siagnole tu joues un jeu dangereux que tu ne maitrises pas ne serait-ce que parceque toute la CAVEM et au delà (tes anciens amis) est contre toi et ne cherche qu'une chose c'est à te détruire et par la même à nous embarquer sur le même radeau. Que tu aies tort ou raison sur le plan juridique, le problème n'est même pas là.

>>>>> supprimé

On touche là au problème de l'eau, jusque maintenant gérée en régie (dans les Communes du Pays de Fayence), et dont la gestion doit être transférée à la Communauté de Communes au 1/1/2020, sauf report possible jusqu'au 1/1/2026 au plus tard.

Car vu que ce transfert implique aussi - selon la volonté de la CdC Ugo Vial et Huet - celui de la production, transport et distribution de l'eau brute aux communes par la SEM-E2S, délégataire de service public dont le contrat de concession se terminait le 31/12/2018, et qui a été prolongé jusqu'au 31/12/2019, sans que le remplacement de cette structure soit définie à ce jour, il y a débat pour décider si oui ou non la CdC reporte le transfert pour mieux le préparer et le réussir. Un report de 2 ans est souhaité par 3 des communes qui devraient en délibérer le 26 juin et ainsi obtenir la minorité de blocage nécessaire.

>>>>>>>>>

Où l'on voit la courte vue de notre maire : une fois dépouillées de cette compétence, que restera t il aux communes ? L'inauguration d'expositions de chrysanthèmes ? Le représentant de l'état nous a expliqué les conséquences immédiates (fiscales, budgétairement pénalisantes !) de ce dessaisissement, pas les avantages à long terme .

La flèche du Parthe : on voit que les élections approchent, la nervosité monte, le ton aussi, comme aux conseils municipaux au cours desquels il devient de plus en plus « hérétique » de s'exprimer, ne serait ce que pour poser des questions ! L'année à venir sera chaude !

Pour aller plus loin, et parler de FAITS, et non d'états d'âme pré électoraux, <u>voir ici l'analyse</u> <u>de notre bloggueur à tous dans le Pays de Fayence : Pierre Ratcliffe</u>

Cher JYH sois assuré que notre vigilance ne se relâchera pas, même si notre tâche sera dorénavant hélas orientée vers la critique négative par ton attitude, alors que nous aurions depuis le début apprécié de collaborer avec toi.

Mais non, tu en as décidé autrement. Alors assume!